

Observation n°4 :

Monsieur Dominique PAPET
Commissaire Enquêteur
Projet d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la commune déléguée
Blaslay
Mairie de Saint-Martin-la-Pallu
15 route de Lencloître-Vendeuvre
Vendeuvre-du-Poitou
86380 SAINT-MARTIN-LA-PALLU

LR

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de tuteur de ma mère, Madame Francine THIOLLET, née COLAS le 10 janvier 1930 à Varennes dans la Vienne, propriétaire immobilier et foncier sur le territoire de la commune déléguée de Blaslay, j'ai l'honneur de vous faire part, dans le cadre de votre enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique en vue d'une opération d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la commune de Blaslay, de mes nouvelles observations, faisant suite à celles qui vous ont été adressées le 27 septembre 2023 :

ayant appris que le repas annuel des « anciens » devait avoir lieu à la salle des fêtes de Blaslay, je me suis rendu physiquement sur place ce dimanche 22 octobre 2023, vers 13 h 30.

J'ai ainsi constaté :

que j'ai pu garer mon propre véhicule sans la moindre difficulté à moins de dix mètres de l'entrée de cette salle des fêtes ;
que la salle des fêtes en question était pleine, avec 70 couverts ;
que 2 places de stationnement — dont l'une réservée aux personnes à mobilité réduite — étaient inoccupées sur le parking jouxtant la mairie et la salle des fêtes ;
que 21 véhicules étaient stationnés sur la place dite de l'église où est implantée la salle des fêtes et qu'il existait des espaces disponibles pour au moins 3 véhicules ;
qu'à environ 300 mètres, les 50 places d'un parking public, réalisé semble-t-il récemment près du cimetière de la commune, étaient toutes inoccupées.

Dans ces conditions, j'avoue ma stupéfaction qu'une préfecture digne de ce nom ait pu enclencher une procédure d'enquête préalable à une déclaration d'utilité publique en vue d'une opération d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la commune de Blaslay.

Cette situation me semble trahir une incompétence manifeste et un amateurisme grave, à une époque où le territoire français est confronté à des problématiques infiniment plus sérieuses que l'aménagement d'un parking inutile et nullement prioritaire pour une salle des fêtes de 70 couverts... Elle m'apparaît comme une insulte à la haute fonction publique et au corps préfectoral, qui devrait à tout le moins justifier une inspection des services. J'estime de mon devoir d'effectuer un signalement auprès de Madame la Première ministre.

Je vous prie également de bien vouloir trouver ci-joint un petit dossier qu'un habitant, indigné par le projet de « troisième parking » pour une commune de quelques centaines d'habitants, m'a remis à votre intention.

Avec mes remerciements anticipés pour votre attention,

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération et de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre THOLLET Châtelleraut, le 25 octobre 2023